

2023



# CONTRIBUTION

Plateforme d'évaluation  
systématique des lieux de stage

[info@fnesi.org](mailto:info@fnesi.org)



## **Sommaire**

<b>Sommaire</b>	<b>2</b>
<b>I. Présentation de la FNESI</b>	<b>3</b>
<b>II. Introduction</b>	<b>4</b>
<b>III. Mise en place de la plateforme</b>	<b>5</b>
A. Constitution de la plateforme et informations de l'étudiant·e en stage	5
B. Récupération et analyse des données	7
C. Objectifs de l'évaluation	8
D. La place de la politique d'encadrement des étudiant·e-s dans la certification des établissements	9
<b>Conclusion</b>	<b>10</b>
<b>Annexe I - Proposition de l'introduction de la plateforme</b>	<b>11</b>
1) Proposition de la note introductive à l'évaluation et objectifs	12
2) Proposition des différentes définitions en amont de l'évaluation	13
<b>Annexe II - Proposition de code pour l'identification des terrains d'accueil</b>	<b>16</b>
<b>Annexe III - La Charte de la Qualité de Vie au Travail des Stagiaires Paramédicaux</b>	<b>17</b>
<b>Annexe IV - Proposition de maquette de l'évaluation systématique des lieux de stage</b>	<b>18</b>

## **I. Présentation de la FNESI**

La FNESI est une association de loi 1901 qui agit indépendamment de tout parti politique, de toute confession religieuse et de tout syndicat. Elle a été créée en octobre 2000 pour répondre au manque de représentation des étudiant·e·s infirmier·ère·s dans le cadre de leur formation.

Les membres fondateur·rice·s de la FNESI ont coordonné les différents mouvements régionaux existants et ont permis le rassemblement de plus de 15 000 étudiant·e·s dans les rues de Paris, le 23 octobre 2000. Cette manifestation a permis l'ouverture de négociations avec le Ministère de l'Emploi et des Solidarités. Ceci aboutissant, par la suite, à la signature d'un protocole d'accords visant à mieux reconnaître le statut de l'étudiant·e en soins infirmiers mais permettant également d'améliorer sa formation, ses conditions de vie et d'études.

Depuis, la FNESI est reconnue comme seule structure représentative des 100.000 étudiant·e·s en sciences infirmières de France. À ce titre, elle défend les intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels, des étudiant·e·s infirmier·ère·s et exprime leurs positions sur tous sujets les concernant.

Notre structure représente tou·te·s les Étudiant·e·s en Sciences Infirmières (ESI) auprès des ministères des tutelles de la formation mais également auprès des partenaires et institutionnel·le·s impliqué·e·s dans celle-ci, notamment les collectivités territoriales.

La FNESI porte une réflexion continue sur la nature et l'organisation de la formation en sciences infirmières, sur la profession d'infirmier·ère et plus largement sur les problématiques de santé. C'est par celle-ci qu'elle a toujours su être force de proposition et porter une vision d'avenir sur la société.

Depuis octobre 2021, elle devient ainsi la Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières, s'inscrivant ainsi dans une démarche proactive de reconnaissance de la filière comme une filière universitaire et reconnue pour son expertise, son savoir faire et savoir être.

## II. Introduction

En 2011, 2015, 2017, et 2022, par la réalisation de quatre enquêtes Bien-Être, la FNESI avait interrogé les étudiant·e·s sur leur vécu en formation. Un état des lieux des conditions d'étude des étudiant·e·s s'est dressé, traduisant les souffrances physiques et psychiques des ESI. Au travers de l'enquête de 2022 "*#NousSoigneronsDemain*", des chiffres alarmants se sont dégagés :

- **1 ESI sur 3 a été victime de harcèlement durant sa formation, l'auteur·rice était un·e soignant·e dans 65.6% des cas.**
- **59.2% des ESI ont déjà pensé à arrêter leur formation et que parmi ces personnes, 83.8% y ont pensé il y a moins d'un an.**
- **Plusieurs causes d'arrêts ont été identifiées : parmi les personnes ayant arrêté leurs formation, 32% ont arrêté à cause de problématiques en stage.**

Les soignant·e·s sont épuisé·e·s, il·elle·s n'ont ni le temps, ni les moyens d'encadrer des étudiant·e·s lors des stages. De ce fait, la maltraitance des étudiant·e·s est grandissante. Les conditions d'étude et de vie des étudiant·e·s ne sont plus acceptables !

**Il est nécessaire de revoir la politique d'encadrement en stage et de l'évaluer.**

**Le tutorat en stage doit être revalorisé et le statut des tuteur·rice·s reconnu.**

Présente dans les « *15 engagements pour le bien-être des étudiantes en santé* »<sup>1</sup>, l'Évaluation Systématique des lieux de Stage (ESS) est une revendication que la FNESI porte depuis plusieurs années maintenant. La mise en place de cette dernière a été annoncée au Congrès National 2023 de la FNESI par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) : nous veillerons à la mise en place de la plateforme nationale d'évaluation des stages dans le cadre de la refonte de la formation.

Il est devenu urgent de concrétiser ce projet, en ces temps où la situation des étudiant·e·s en sciences infirmières est problématique, avec des stages n'offrant pas les bénéfices qu'ils devraient : **détresse psychologique, rabaissement et perte de confiance en soi remplacent montée en compétences, immersion en situation professionnelle et intégration des savoirs théoriques et pratiques.**

---

<sup>1</sup>[15 engagements pour le bien-être des étudiants en santé - 2018](#)

### III. Mise en place de la plateforme

#### A. Constitution de la plateforme et informations de l'étudiant·e en stage

Pour la construction de la plateforme, nous avons imaginé que cette dernière serait accessible pour l'étudiant·e grâce à un identifiant et un mot de passe qui lui seraient transmis par son établissement de formation, dès la rentrée. Chaque étudiant·e serait donc inscrit·e et aurait son propre compte qu'il·elle garderait tout au long de sa formation. L'étudiant·e pourra ainsi accéder à différents outils :

- le formulaire d'évaluation du lieu de stage
- un dispositif d'alerte que l'étudiant·e pourrait actionner s'il·elle se sent en difficulté
- un récapitulatif des droits et devoirs de l'étudiant·e en stage
- le livret d'accueil "type" de l'étudiant·e en stage, rédigé par la FNESI<sup>2</sup>

Avant de remplir le formulaire d'évaluation, l'étudiant·e devra obligatoirement prendre connaissance de la note introductive (*voir annexe I.1*). Le but est de préciser les objectifs liés à l'évaluation. Cela permettra à l'étudiant·e de conscientiser l'importance de rendre cette dernière la plus **objective** possible par rapport au vécu de son stage. (*voir annexe I*)

Dès le premier semestre, en amont du départ en stage, chaque étudiant·e bénéficiera d'un **temps de présentation et d'appropriation** de la plateforme où lui seront énoncés l'importance et l'intérêt de l'évaluation du terrain de stage. Ce temps sera réalisé par les formateur·rice·s de l'établissement de formation : ces dernier·ère·s bénéficieront également d'une formation.

Afin d'éviter les écueils d'une évaluation subjective et de permettre l'exploitation rapide des datas, **l'évaluation de stage sera systématique et obligatoire.**

Il sera possible de la compléter dès la fin du stage. Dès son retour à l'établissement de formation, l'ESI disposera de **dix jours** pour le faire, avec une relance automatique envoyée, par mail, 5 jours, puis 1 jour avant la fin de ce délai. Une fois effectuée, l'étudiant·e et l'établissement de formation recevront automatiquement une confirmation par mail, tout en conservant l'anonymat de l'évaluation.

---

<sup>2</sup>[FNESI - Livret "type" d'accueil des étudiant·e·s en soins infirmiers en stage](#)

De par son caractère obligatoire, le remplissage de cette évaluation figurera parmi les critères de validation d'un stage, au même titre que la condition de présence et l'application d'éléments de compétences. Si l'ESI ne remplit pas son évaluation dans les dix jours, **la validation de son stage ne pourra pas être proposée à la Commission d'Attribution des Crédits.**

Pour exploiter au mieux ces données, il sera primordial d'acter un référencement de tous les établissements avec une **identification des services via un code** (voir annexe II). En effet, chaque service se verra attribuer un numéro. Ce dernier sera un repère au niveau national. Il est donc important d'effectuer la cartographie des lieux de stage sur l'ensemble du territoire (à savoir que chaque établissement de formation détient déjà des lignes de stage pour chaque établissement et services où se rendent les ESI). Ce référencement pourra être réalisé par les Agences Régionales de Santé, avec une centralisation des données au sein du Ministère de la Santé et de la Prévention. Ce code devra être rendu **disponible à l'étudiant·e** sur le lieu de stage, ou par le biais de l'établissement de formation, puisque ce sera un élément à renseigner dans l'évaluation. De plus, un annuaire sera disponible sur la plateforme, permettant ainsi de rechercher le code lié à son lieu de stage.

La plateforme pourra également mettre à disposition de l'étudiant·e **les différents textes législatifs** en lien avec sa formation ainsi que plusieurs liens menant sur le site internet de la FNESI, notamment sur l'onglet "Nos droits" afin qu'il·elle puisse accéder à des informations sur ses droits étudiants, et sur l'onglet "Contact" pour lui permettre d'entrer en contact avec la structure.

- [L'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux](#)
- [L'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier.](#)
- [Arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles](#)
- [Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste](#)
- [Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire](#)
- [Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée](#)
- [INSTRUCTION N° DGOS/RH1/2014/369 du 24/12/2014 relative aux stages en formation infirmière](#)
- [INSTRUCTION N° DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux](#)

De plus, la plateforme devra posséder **un dispositif d'alerte**. En effet, l'évaluation du stage est composée de questions factuelles, elle ne permet pas de répondre instantanément à une situation individuelle de détresse. Ce dispositif est disponible sur l'ensemble de la période de stage et peut être saisi en cas de mal-être durant celui-ci..

Ce dispositif permettra d'alerter un·e professionnel·le de santé du **Service de Santé Étudiant**, mais également **de la cellule de lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)** de l'Université de rattachement, acteur majeur des **premiers secours en santé mentale pour les étudiant·e·s**, et de **lutte contre les VSS**.

## **B. Récupération et analyse des données**

L'évaluation des lieux de stage va permettre de rassembler une base de données conséquente. En effet, les 100 000 étudiant·e·s en sciences infirmières sont réparti·e·s sur l'ensemble du territoire et effectuent leurs stages dans divers types de structures.

Suite à l'annonce des « *15 mesures pour l'amélioration du bien-être des étudiantes en santé* », le Centre National d'Appui (CNA) s'est créé le 15 juillet 2019, et s'appelle désormais la **Coordination Nationale d'Accompagnement des Étudiantes et Étudiants (CNAÉ)**. Par ses missions en faveur des étudiant·e·s en santé, la CNAÉ doit prendre une place majeure dans le suivi des résultats de cette plateforme et la mise en place d'actions en lien. Elle pourrait alors avoir la gestion de cette plateforme et travailler en lien avec l'**Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé** afin d'exploiter les données. Ce dernier va permettre d'observer, de collecter les informations sur la qualité de vie au travail, de proposer des mesures en lien ou de suggérer la mise en place de pratiques qualitatives.

Nous pouvons imaginer que des analyses de données annuelles et pluriannuelles soient délivrées aux établissements accueillant des étudiant·e·s, dans l'idée d'initier **une réelle conscientisation de l'importance de l'encadrement des étudiant·e·s voire du mal-être qu'il peut engendrer, s'il n'est pas de qualité**. Ces évaluations pourront permettre un réajustement de la politique d'encadrement. Les établissements de santé forment les futur·e·s soignant·e·s de demain. Ils conditionnent l'apprentissage d'une majorité de compétences professionnalisantes. Il est donc essentiel d'avoir de réelles politiques d'accueil et d'encadrement des ESI. La formation des futur·e·s professionnel·le·s a un réel impact à moyen terme sur la qualité des soins prodigués aux patient·e·s : à ce titre, elle n'est pas à négliger et doit faire partie **des critères de certification** des établissements.

Au-delà de ces analyses de données, il est important que les responsables des établissements d'accueil des étudiant·e·s en stage puissent aussi avoir une visibilité de l'évaluation des étudiant·e·s sur leur encadrement, tout en respectant l'anonymat. En effet, cela représente **un moyen important pour évaluer la gestion de l'établissement et des professionnel·le·s de santé**, tant au niveau organisationnel, humain que financier, ainsi que l'efficacité de la politique d'encadrement en place. Ces résultats impacteront l'attractivité d'un établissement pour les candidat·e·s qui se dirigeront vers la formation mais surtout pour les futur·e·s professionnel·le·s de santé. Il serait également intéressant de croiser les données recueillies avec les problématiques rencontrées par les professionnel·le·s des services, via des enquêtes ou sondages réalisés en interne.

### C. Objectifs de l'évaluation

L'objectif premier de cet outil est d'avoir une **vision globale de l'encadrement à travers le vécu des étudiant·e·s**. Lorsqu'ils·elles ne se sentent pas bien en stage, qu'il·elle·s estiment ne pas monter en compétences ou ne pas être suffisamment accompagné·e·s, cela sous-entend que le service est en difficulté. Cet indicateur "étudiant·e", croisé avec d'autres indicateurs comme ceux concernant les relevés d'événements indésirables ou les erreurs thérapeutiques, permettront **d'identifier des services sous tension**. Il est important que cet outil serve à améliorer l'encadrement et la politique de stage. **Notre volonté n'est pas d'avoir des mesures punitives mais bien constructives**.

Cette démarche, plutôt que d'être coercitive, pourrait permettre de repenser l'organisation du service, de réinjecter des financements, du temps aux soignant·e·s, du matériel et des formations ciblées pour l'équipe soignante. L'objectif est de parvenir à une amélioration de l'encadrement des étudiant·e·s, en passant par **l'amélioration de la qualité de vie au travail des soignant·e·s** pour aboutir à l'objectif final de l'amélioration de la qualité des soins dispensés au·à la patient·e.

Cependant, certaines thématiques comme celles du **harcèlement**, des propos **discriminants**, ou de tous les **risques psychosociaux** doivent représenter une urgence lors de l'analyse des résultats. Depuis sa création, la FNESI défend les intérêts matériels et moraux de l'ensemble des ESI de France. L'enquête "*#NousSoigneronsDemain*" dénonce **le harcèlement et la maltraitance de la part de certain·e·s professionnel·le·s de santé durant un stage**.



Rappelons que, selon cette même enquête, les situations de harcèlement sont causées, dans 65,6% des cas, par un·e soignant·e. Les évaluations recueillies doivent permettre d'identifier les terrains en souffrance et proposer des actions concrètes afin qu'il n'y ait **plus aucun·e étudiant·e qui ne subisse une telle situation**. Rappelons notamment que le harcèlement moral au travail "**est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende**" selon le Code Pénal<sup>3</sup>.

#### **D. La place de la politique d'encadrement des étudiant·e·s dans la certification des établissements**

Tous les établissements de santé ont la mission de former les futur·e·s soignant·e·s. Les difficultés liées à notre formation sont présentes depuis quelques années et sont soulevées par la FNESI. Par ailleurs, la crise sanitaire de la Covid-19 n'a fait que renforcer ces dernières. Il est important de développer dans tous les établissements de santé et du médico-social une vraie **politique d'accueil, d'encadrement** des étudiant·e·s en sciences infirmières, et une **revalorisation du statut de tuteur·rice** de stage incluant :

- une reconnaissance des compétences acquises et du travail effectué des tuteur·rice·s par une rémunération à hauteur de **300€ par mois**
- une **formation obligatoire pour tou·te·s les tuteur·rice·s de stage délivrée par l'Université**, ce qui leurs permettrait d'avoir de vrais moyens pour encadrer les étudiant·e·s avec une mise à jour régulière des techniques d'encadrement
- un aménagement du temps de travail des tuteur·rice·s afin **d'y intégrer des temps d'encadrement**, pour encadrer au mieux

Pour que l'accompagnement des futur·e·s professionnel·le·s dans leur apprentissage apparaisse comme une des priorités du développement d'un établissement, la FNESI revendique d'intégrer les critères portant sur **la politique d'accueil et d'encadrement dans la certification des établissements**.

Il nous semble important que l'encadrement des pairs soit un élément reconnu de tou·te·s : équipes de direction, professionnel·le·s de santé et pouvoirs publics.

---

<sup>3</sup> Article 222-33-2-2 du Code Pénal :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000045292599](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045292599)

## **Conclusion**

Le système de santé Français subit actuellement un bouleversement important : **les professionnel·le·s de santé sont en difficulté dans les services** et se sentent coupables de ne pas répondre aux besoins de santé du·de la patient·e.

De même, **l'encadrement des étudiant·e·s en sciences infirmières** pâtit de cette situation : des tuteur·rice·s doivent être formé·e·s et avoir du temps détaché et voué à l'encadrement pour que les futur·e·s soignant·e·s acquièrent les compétences de la formation.

Toujours dans l'objectif de répondre aux enjeux de santé publique, **la mise en place d'une évaluation systématique des lieux de stage par les étudiant·e·s est indispensable. L'annonce de la prochaine concrétisation de cette dernière en est la preuve.**

L'étudiant·e participe à l'évaluation concrète du service qui doit contenir des critères complets, afin de pouvoir avoir des données quantitatives et qualitatives qui seront pertinentes pour évaluer à plus haute échelle, **la qualité des soins d'un établissement**. Ainsi, l'intégration de ces critères pourra faire partie de la certification des établissements.

Le combat n'est pas terminé, **de larges problématiques** touchent encore les futur·e·s soignant·e·s. Il est de la responsabilité de chacun·e des acteur·rice·s de notre formation de s'en saisir. **Les conditions de vie et d'études des futur·e·s soignant·e·s sont l'affaire de tou·te·s.**

## **Annexe I - Proposition de l'introduction de la plateforme**

Avant de remplir le formulaire d'évaluation, l'étudiant·e devra obligatoirement prendre connaissance de la note introductive. Le but est de préciser les objectifs liés à l'évaluation et de permettre à l'étudiant·e de conscientiser l'importance de la rendre la plus **objective** possible par rapport au vécu de son stage.

Dans un second temps, **des définitions sont mises à disposition** et l'étudiant·e sera obligé·e d'en prendre connaissance avant d'accéder à l'évaluation. Ces définitions vont permettre à l'étudiant·e de se saisir de son évaluation et de garantir un point de vue objectif. En effet, chacun·e à sa propre manière de définir certains comportements ou gestes, il est donc important d'essayer que tou·te·s les étudiant·e·s aient les mêmes définitions en tête afin de pouvoir ensuite comparer les données.

**Ainsi, nous proposons le contenu ci-dessous qui peut être retranscrit sur la plateforme et que les étudiant·e·s liront avant de passer à l'évaluation.**

## 1) Proposition de la note introductive à l'évaluation et objectifs

L'évaluation systématique des lieux de stage est un outil mis en place pour avoir **une vision globale de l'encadrement en stage**. Le but est de te permettre de présenter le déroulé de ton stage, que tu puisses t'exprimer sur son déroulement, sur ton vécu, et ce de manière libre et anonyme.

Tu dois te montrer **le plus objectif possible** lors du déroulement de l'évaluation. Plus elle est complète, plus les améliorations peuvent être ciblées pour le terrain de stage.

La récupération des données et leurs analyses respectent **l'anonymat**, ainsi que le **Règlement Général sur la Protection des Données** (RGPD). L'établissement de formation ainsi que celui d'accueil en stage ne pourront pas retracer tes informations en fonction des données reçues.

L'objectif général de cette évaluation est de montrer les points positifs comme négatifs de l'encadrement reçu sur le lieu de stage et ainsi de mettre en lumière des difficultés telles que le manque de personnel soignant, la formation des tuteur·rice·s ou encore les conditions d'accueil. Le but est donc de permettre aux établissements **d'améliorer l'encadrement des étudiant·e·s**.

Tu pourras également retrouver les préconisations concernant la formation des tuteur·rice·s de stages paramédicaux : objectifs, contenu, modalités pédagogiques et organisation de la formation. Tu pourras aussi retrouver les objectifs en tant qu'étudiant·e dans **l'instruction du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux<sup>4</sup>**.

---

<sup>4</sup> [INSTRUCTION N° DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux](#)

## 2) Proposition des différentes définitions en amont de l'évaluation

Avant de commencer l'évaluation de ton lieu de stage, voici **quelques définitions** qui peuvent te permettre de faire **une évaluation objective**. Elles sont issues pour certaines de l'annexe III de l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier.<sup>5</sup>

**Le·la maître de stage** : représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage. Il s'agit le plus souvent d'un·e cadre de santé, qui exerce des fonctions de management et de responsabilité sur l'ensemble du stage. Cette personne est garant·e de la qualité de l'encadrement, veille à la rédaction d'un livret d'accueil spécifique ainsi qu'à la diffusion et à l'application de la charte d'encadrement. Il·elle assure le suivi des relations avec l'établissement de formation pour l'ensemble des stagiaires placé·e·s sur le territoire dont il·elle a la responsabilité, et règle les questions en cas de litige ou de conflit.

**Le·la tuteur·rice de stage** : les missions spécifiques d'un·e tuteur·rice sont décrites dans le livret d'accueil. Volontaire, il·elle représente la fonction pédagogique du stage. Professionnel·le expérimenté·e ayant développé des capacités ou des compétences spécifiques, il·elle connaît bien les référentiels d'activités, de compétences et de formation des futur·e·s professionnel·le·s encadré·e·s, en assurant un accompagnement des étudiant·e·s et en évaluant leur progression lors d'entretiens réguliers. Il·elle facilite l'accès des étudiant·e·s aux divers moyens de formation proposés sur le lieu de stage et les met en relation avec des personnes ressources en vue de comprendre l'ensemble du processus de soin. Le·la tuteur·rice a des relations régulières avec le·la formateur·rice de l'établissement de formation. Le·la tuteur·rice évalue la progression de l'étudiant·e dans l'acquisition des compétences. Il·elle formalise cette progression sur le portfolio lors d'entretiens avec l'étudiant·e au cours et à la fin du stage, qu'ils soient planifiés (comme pour le bilan intermédiaire ou final de stage) ou non (sur sollicitation de l'ESI ou du·de la tuteur·rice). Le·la tuteur·rice doit suivre une formation spécifique pour assurer ses fonctions tutorales.

**Le·la professionnel·le de proximité** : représente la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien. Il·elle accompagne l'étudiant·e dans sa réflexion, facilite l'explicitation des situations et du vécu de stage, et l'encourage dans ses recherches et sa progression. Il·elle consulte le portfolio de l'étudiant·e afin de cibler les situations, activités ou soins, en parallèle de ses objectifs de stages. Il·elle a des contacts avec le·la tuteur·rice

---

<sup>5</sup> [L'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier.](#)

afin de faire le point sur l'encadrement de l'étudiant·e. Il·elle remplit les documents d'évaluations journalières, si elles sont présentes sur le lieu du stage.

**Le·la formateur·rice de l'établissement de formation, référent·e de stage :** formateur·rice désigné·e comme référent·e du terrain de stage, il·elle est en lien avec le·la maître de stage en ce qui concerne leur organisation générale dans l'unité ou la structure. Dans un objectif d'accompagnement pédagogique, il·elle se déplace sur le lieu de stage, à son initiative, à la demande de l'étudiant·e ou à celle du·de la tuteur·rice de stage. Il·elle est en liaison régulière avec le·la tuteur·rice afin de suivre le parcours de l'étudiant·e.

**Qualification et agrément des stages :** les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources qu'ils peuvent offrir aux étudiant·e·s. Ils peuvent accueillir un·e ou plusieurs étudiant·e·s. Un stage est reconnu "qualifiant" lorsque le·la maître de stage se porte garant·e de la mise à disposition des ressources, notamment la présence de professionnel·le·s qualifié·e·s et des activités permettant un réel apprentissage. En outre, les critères de qualification d'un stage sont :

- **L'établissement d'une charte d'encadrement :** cette charte est établie entre l'établissement d'accueil et les établissements de formation partenaires. Elle doit être portée à la connaissance des étudiant·e·s et formalise les engagements des deux parties dans leur encadrement.
- **L'établissement d'un livret d'accueil et d'encadrement :** la charte est complétée par un livret d'accueil spécifique à chaque lieu de stage comportant notamment :
  - les éléments d'information nécessaire à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage ;
  - les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant·e pourra se trouver ;
  - les modalités d'encadrement ainsi que les règles d'organisation.
- **L'établissement d'une convention de stage :** la convention est établie pour les stages organisés en dehors de l'établissement de rattachement. Elle est tripartite, c'est-à-dire signée par l'établissement d'enseignement, d'accueil et l'étudiant·e. Elle précise les conditions d'accueil pour un stage précis et les engagements de chaque partie. Elle inscrit la durée de stage et précise les modalités de son évaluation et de sa validation dans la formation du stagiaire. Cette convention peut être établie annuellement et comporter des avenants pour chaque stage.

**Le bilan de compétences** : c'est une évaluation courte de la part du-de la tuteur-riche qui encadre l'étudiant-e qui se fait soit à l'oral, soit à l'écrit. Elle n'est pas considérée comme un bilan de mi-stage ou un bilan final. Son but est de permettre à l'étudiant-e de prendre connaissance des progrès effectués ainsi que des axes d'amélioration à travailler.

**La discrimination** : vise à défavoriser une personne pour des motifs racistes, sexistes, homophobes ou syndicaux par exemple. La liste des discriminations telles que reconnues par la loi sont disponibles dans l'article 225-1 du code pénal<sup>6</sup>.

**Le harcèlement** : défini comme un enchaînement d'agissements hostiles répétés visant à affaiblir psychologiquement la personne qui en est la victime. Ce type de comportement peut être habituel et impliquer le statut social et physique. Il peut s'agir de harcèlement moral, comme des insultes ou des menaces, ou d'agressions physiques chez un ou plusieurs individus parfois différenciés à cause de leur couleur de peau, religion, genre, sexualité ou autres comme les capacités physiques ou mentales. Rappelons que le harcèlement moral au travail, notamment, est puni de **2 ans d'emprisonnement et 30 000€ d'amende**, selon l'article 222-33-2-2 du Code Pénal<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> [Article 225-1 du Code Pénal](#)

<sup>7</sup> [Article 222-33-2-2 du Code Pénal](#)

## **Annexe II - Proposition de code pour l'identification des terrains d'accueil**

- *Établissements :*
  - N° Région - (N° GHT) - N° établissement - code UF service ou un code alternatif (si établissement sans code UF)
  - Les différentes numérotations favorisent l'extraction des données sur le territoire d'une ARS, d'un GHT ou d'un établissement de santé, permettant d'adapter les mesures à prendre en fonction de l'échelle choisie
- *Pour les cabinets libéraux :*
  - Une codification est construite dans le même schéma
  - Si le·la professionnel·le exerce seul·e : à voir pour ajouter le N° d'identification ordinal



## Annexe III - La Charte de la Qualité de Vie au Travail des Stagiaires Paramédicaux

La FNESI et la Fédération Hospitalière de France (FHF) ont travaillé ensemble à l'élaboration de cette charte, rejointes par plusieurs autres structures de soins et d'étudiant·e·s.

# LES 9 ENGAGEMENTS

## POUR LA QUALITÉ DE VIE DES STAGIAIRES PARAMÉDICAUX

La présente charte s'applique à toute personne en formation clinique, que cette formation soit initiale ou continue, dès lors que cette personne exerce dans l'établissement ou la structure pendant un stage et quelle qu'en soit la durée. La charte intégrale est disponible sur les sites de la FHF et de la FNESI.

### 1

#### L'ACCUEIL DU STAGIAIRE

- Un livret d'accueil est adressé au stagiaire en amont de son arrivée sur le lieu de stage.
- Un temps d'accueil dédié est prévu par la structure de stage.

### 2

#### L'INTÉGRATION DU STAGIAIRE

- L'intégration commence par l'appréhension de l'organisation, elle s'organise au niveau institutionnel et au niveau de la proximité par le maître de stage ou le tuteur.

### 3

#### LES CONDITIONS DE TRAVAIL, DE SANTÉ AU TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ POUR LE STAGIAIRE

- Pour chaque stagiaire, le lieu de stage s'engage à fournir :
  - ▶ Un **espace décent** pour se changer et d'un espace individuel et sécurisé pour entreposer ses effets personnels.
  - ▶ Des **conditions de restauration** nécessaires à une réelle pause journalière.
  - ▶ Des moyens lui permettant d'**accéder** au lieu de stage.
  - ▶ Un **accès individuel aux logiciels** utilisés par les équipes de soins, afin notamment de faciliter la traçabilité des soins réalisés dans le respect des procédures informatiques et règles relatives au dossier de soins informatisé.
  - ▶ Un **espace de travail** adapté permettant l'accès aux documents nécessaires à la prise en charge des usagers.
  - ▶ Lorsque cela est possible, un **accès au parking** de l'établissement dans les mêmes conditions que les professionnels.
  - ▶ Un **dispositif de protection du travailleur isolé** s'il est prévu que chaque professionnel en porte un.

### 4

#### LA FORMATION REÇUE PENDANT LE STAGE

- Le stagiaire doit avoir la possibilité de recourir à un encadrant de sa spécialité le cas échéant, désigné au préalable pendant la totalité du stage.
- Au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du stage, les objectifs d'apprentissage formulés par le stagiaire et son institut de formation sont présentés à la structure d'accueil.
- L'encadrant organise le stage afin de répondre aux objectifs d'apprentissage et de compétences attendues.

### 5

#### LA GESTION DU TEMPS DE STAGE

- L'encadrant et le stagiaire s'accordent sur le parcours du stage, en début de stage.
- Au cours du stage, l'encadrant veille à consacrer du temps dédié au stagiaire pour répondre à toutes questions ou besoins d'approfondir un point.

### 6

#### L'IMPLICATION DU STAGIAIRE

- L'établissement met en œuvre une organisation qui permet l'implication des stagiaires dans leurs temps d'apprentissage.
- Le stagiaire assume sa place d'acteur dans sa formation sur le lieu de stage.

### 7

#### LES CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION

- Un temps dédié est identifié, au début du stage, pour les évaluations de mi et fin de stage.
- Le stagiaire doit être présent lors de son évaluation, il doit pouvoir s'exprimer.
- La structure de stage fait également l'objet d'une évaluation de satisfaction par le stagiaire.

### 8

#### LA PARTICIPATION À LA VIE INSTITUTIONNELLE

- Le stagiaire a accès, s'il le souhaite, aux ordres du jour et PV des instances représentatives du personnel et assiste aux réunions pluridisciplinaires de la structure de stage.

### 9

#### L'APPLICATION DE LA CHARTE

- La présente charte est largement diffusée par tous les moyens à tous les lieux de formation et tous les lieux de stage.
- Elle est une référence de la qualité du stage.

## Maquette de l'évaluation systématique des lieux de stage

### SOMMAIRE :

Identification  
Agrémentation du lieu de stage  
Accueil du stagiaire  
Au cours du stage  
L'évaluation continue du stage  
Mon ressenti  
Rubrique annexe : handicap

### LÉGENDE :

Questions identifiées à choix multiples  
Questions à choix unique

## Identification :

- Dénomination du stage : Code de référencement du service

- De quelle filière es-tu ?

- Formation socle
- Infirmier·ère Puériculteur·rice
- Infirmier·ère de Bloc Opératoire
- Infirmier·ère en Pratique Avancée
- Infirmier·ère Anesthésiste

- (Si 1e cycle) Année de formation

- 1ère
- 2ème
- 3ème

- (Si 2e cycle)

- M1
- M2

- Semestre

(Si 1e cycle)

- 1  3  5
- 2  4  6

(Si 2e cycle)

- 7  9
- 8  10

- Durée de stage (en nombre de semaines): Réponse courte avec pavé numérique / que des chiffres

- Nombre d'heures de stages par jour (sans compter les temps de pause) :

- 7h

7h30

8h

10h

12h

Autre : pavé numérique en heures - minutes

- As-tu fait ?

Des nuits

Des "contre-postes"\* :

Des jours fériés

Au moins 1 week-end

*\* est identifié "contre-poste" : période de repos inférieure à 11h entre deux journées consécutives de stage*

- As-tu fait 35 heures par semaine en moyenne?

Oui

Non

Si plus de 35 heures par semaine, combien d'heures as-tu réalisées en moyenne ?

Pavé numérique

Non concerné·e

- As-tu pu récupérer tes heures supplémentaires\* (en ayant un allègement de ton planning pour ne pas dépasser le nombre d'heures prévues initialement) ?

Oui

Non

*\* sont identifiées "heures supplémentaires" : heures en plus, au-delà de tes horaires prévus de stage*

- As-tu été pénalisé·e parce que tu as eu une absence justifiée ?

Oui

Non

**Si oui**, quelle pénalité ? Réponse libre

Bénéficiais-tu d'un aménagement d'études (exemple : Régime Spécial d'Études) ?  Oui /  Non

Si oui, a-t-il été pris en compte durant ton stage ?  Oui /  Non

Si oui, as-tu rencontré des difficultés vis-à-vis de celui-ci, avec les professionnel·le·s ?  Oui /  Non

Si oui, lesquelles ? Réponse courte.

### **Agrémentation du lieu de stage :**

- As-tu pu prendre connaissance de la convention de stage établie entre l'établissement d'accueil et l'établissement de formation ?

- Oui
- Je ne suis pas sûr·e
- Non

- As-tu **signé** la convention de stage (entre l'établissement d'accueil, l'établissement de formation et l'étudiant·e) ? :

- Oui, pour ce stage en particulier
- Oui, une convention a regroupé pour plusieurs ou l'ensemble de mes stages sur l'année
- Je ne sais pas, j'ai oublié
- Non, je n'ai rien signé

### **Accueil sur le lieu de stage :**

- Par quel·le professionnel·le de santé ton accueil a-t-il été fait ?

- IDE
- Cadre
- AS
- Autre : champ libre

*\* est identifié "accueil" : temps formalisé de présentation de l'établissement, de l'équipe*

- Une rencontre (entretien présentiel ou téléphonique, RDV, visite du service) a-t-elle eu lieu en amont du début de ton stage ?

- Oui  Non

Si oui, avec qui ?

- IDE
- Cadre
- AS
- Autre : champ libre

- As-tu appelé le service quelques jours avant le début de ton stage ? :

- Oui  Non

- L'équipe était-elle prévenue de ton arrivée ?

- Oui  Non

- L'établissement t'a-t-il présenté le livret d'accueil et d'encadrement ? :

- Oui, je l'ai eu en amont de mon stage
- Oui, je l'ai eu dès mon arrivée
- Oui, je l'ai eu au cours de mon stage
- Non, il y en avait un mais il ne m'a pas été présenté
- Non, il n'y en avait pas

- Ton planning était-il prêt à ton arrivée ?

- Oui  Non

- As-tu pu changer/modifier ton planning en fonction de tes indisponibilités (rendez-vous médicaux, engagements citoyens, associatifs, évènements personnels, familiaux) :

- Oui  Non

- Quel(s) type(s) d'évaluation de tes connaissances et de tes pré-requis as-tu eu, à ton arrivée ?

- Pratique
- Théorique
- Pratique et théorique
- Je n'ai pas eu d'évaluation de connaissance

- Si oui, ce temps d'évaluation a-t-il été reconduit ?

- Non
- Oui, au cours du stage
- Oui, à la fin du stage

- Si tu as eu une évaluation théorique, a-t-elle été corrigée et reprise avec les professionnel-le-s ?

- Oui, elle a été corrigée et les points ont été repris
- Elle a seulement été corrigée, sans reprise des points
- Non

- As-tu jugé ce ou ces temps utiles ?

- Oui
- Non
- Je n'ai pas eu d'évaluation

- As-tu eu une visite du service à ton arrivée ? (repas, service, rangements, vestiaire, ...)

- Oui
- Non

- Les professionnel-le-s de santé ainsi que l'organisation de leur travail t'ont-ils été présentés à ton arrivée ?

- Oui, les deux
- Que l'organisation
- Que les professionnel-le-s de santé
- Non, aucun des deux

- Les prises en soin et/ou pathologies fréquentes du service t'ont-elles été présentées ?

- Oui
- Non

- Coche les éléments auxquels tu as eu accès lors de ton stage :

- Un vestiaire
- Un casier avec cadenas
- Un casier sans cadenas
- Un accès aux dossiers des patient·e·s
- Un accès aux protocoles du service
- Clés ou carte du service, un moyen d'accès
- Un espace de restauration commun aux membres de l'équipe
- Un espace de restauration non commun aux membres de l'équipe
- Une salle de pause
- Un micro-ondes
- Un réfrigérateur
- Des toilettes
- Des tenues professionnelles fournies par le service
- Une proposition de lavage de tenues professionnelles sur le lieu de stage

- As-tu eu accès à des codes de sessions "étudiant" pour accéder à l'intranet/logiciel du service ?

- Oui
- Non

-Si oui, au bout de combien de jours ? (pavé numérique)  
à partir de 0

Si tu as une voiture, as-tu eu accès au parking du lieu de stage ?

- Oui
- Non
- Je ne suis pas concerné·e

- As-tu eu la possibilité de te restaurer au self de l'hôpital pour 3,30€ ou 1€ pour les boursier·ère·s (valeur d'un ticket de restauration universitaire) ?

- Oui
- Non, c'était plus cher
- Non, je n'y avais pas accès
- J'achetais à manger
- Je ramenaient à manger

## Au cours du stage :

- Est-ce que l'on t'a proposé de participer à une réunion pluridisciplinaire durant le stage ?

- Oui
- Non
- Il n'y a pas eu de réunion pluridisciplinaire

- As-tu pu prendre les temps de pause généralement prévus dans une journée de travail (pour le repas par exemple ) pendant ton stage ?

- Oui
- Oui, mais l'équipe de mon service n'a pas eu le temps
- Non, je n'avais pas le temps (l'organisation de service ne le permettait pas)
- Non, pour une autre raison

- Si oui, combien de temps a duré ta pause (en minutes) ?

Pavé numérique

- As-tu eu des temps dédiés à la recherche d'informations, de pathologies, de thérapeutiques, au travail sur tes démarches de soins et ce pendant les heures de stage ?

- Oui
- Non

- À combien d'heures par semaine en moyenne estimes-tu ton temps de travail personnel en lien avec le stage, en dehors de tes horaires de stage ?

Pavé numérique

- As-tu eu la possibilité de voir d'autres services (bloc opératoire, séances de sismothérapie, par exemple) ?

- Oui
- Non
- Le service dans lequel j'évoluais ne s'y prêtait pas

- As tu eu la possibilité de voir un exercice autre que celui d'infirmier-ère (exemple : une journée avec un-e kinésithérapeute)

- Oui
- Non
- Le service dans lequel j'évoluais ne s'y prêtait pas

- Au cours de ton stage, coche ce que tu as eu :

- Un-e maître-sse de stage
- Au moins un-e tuteur-riche de stage
- Du personnel détaché à l'encadrement
- Des personnes identifiées en tant que professionnel-le-s de proximité

Durant le stage, combien de fois as-tu eu un changement de tuteur-riche(-s) ?

- 0 fois
- 1 fois
- 2 fois ou plus

- La/les personnes identifiées en tant que tutrices ont-t-elles reçu une formation ?

- Oui
- Non
- Certain-ne-s professionnel-le-s oui
- Je ne sais pas

- Quelle était l'ancienneté d'exercice du-de la tuteur-riche (approximativement ou précisément) ?

Pavé numérique

- Je ne sais pas

- Ton encadrement a-t-il été confié à des professionnel-le-s non infirmier-ère au cours de ton stage ?

- Oui, moins d'une semaine
- Oui, la première semaine
- Oui, les deux premières semaines
- Oui, la moitié de mon stage
- Oui, plus de la moitié de mon stage
- Oui, tout au long de mon stage
- Non

Si oui, par quel·le·s professionnel·le·s?

- AS / AP
- ASH
- Autre : champ libre

- As-tu effectué un geste technique pour la première fois auprès d'un patient, sans avoir réalisé d'atelier clinique auparavant, en établissement de formation ?

- Oui
- Non

- Si oui, le ou lesquels ? Champ libre

- Si oui, l'encadrement reçu sur ce(s) soin(s) a été :  
0 (Médiocre) → 10 (Excellent)

- As-tu reçu les réponses à tes questions lors de ton stage ?

- Oui, j'ai eu des réponses en systématique
- Oui, mais on m'a demandé d'aller faire des recherches en amont et j'ai pu reprendre mes questions par la suite avec le·la professionnel·le de santé
- Non, on m'a demandé de faire des recherches au préalable mais personne n'a repris mes questionnements avec moi
- Non, je n'ai pas reçu de réponse ni d'accompagnement
- Autre

- Combien de patient·e·s as-tu pu prendre en soin, au cours de ce stage ?  
*Liste déroulante de 0 à 100 → si le curseur est amené jusqu'à 100, indiqué "100 ou plus"*

As-tu été confronté à un refus d'encadrement de la part d'un·e soignant·e (qu'il soit explicite ou implicite, par des plaintes, par exemple) ?

- Oui
- Non

Si oui, quelles ont été les raisons avancées ?

Champ libre

- As-tu pu réaliser des transmissions ?

- Oui : orales et écrites
- Partiellement : transmissions orales
- Partiellement : transmissions écrites
- Non

- Si non, pour quelle raison n'as-tu pas pu réaliser des transmissions ?

- Je ne souhaitais pas
- Je ne m'en sentais pas capable
- J'ai eu la sensation que l'équipe ne souhaitait pas me laisser faire, ou celle-ci m'a dit clairement que je ne pouvais pas les faire

*Avez-vous été plusieurs étudiant·e·s pour un·e encadrant·e ?*

- Oui, de la même filière
- Oui, de la même année de formation
- Oui, du même établissement de formation
- Oui, de formations différentes (AS, sage-femme, kinésithérapeute)
- Non

Si oui, combien ? *Pavé numérique*

- As-tu contacté ton·ta référent·e pédagogique durant le stage?

- Oui
- Non

- Si oui, pour quelles raisons ?

*Champ libre (max 3 lignes)*

Si oui, as-tu la sensation qu'il·elle a pris en considération ton appel ?

- Oui
- Non

Ton·ta référent·e pédagogique/lieu de stage est-il·elle intervenu·e sur ton lieu de stage ?

- Oui, sur une visite programmée
- Oui, sur une visite non programmée
- Non, il·elle n'est pas intervenu·e

Si oui, pour quelles raisons ?

Champ libre (max 3 lignes)

- Au cours du stage, estimes-tu avoir enrichi tes connaissances théoriques :

- Oui
- Un peu
- Non

- Au cours du stage, estimes-tu avoir enrichi tes connaissances pratiques :

- Oui
- Un peu
- Non

- Au cours du stage, estimes-tu avoir enrichi tes connaissances organisationnelles/administratives?

- Oui
- Un peu
- Non

### **Mon évaluation :**

- Ton lieu de stage t'a-t-il donné la possibilité de t'auto-évaluer ?

- Oui
- Non

Si oui, de quelle manière ? *Réponse courte.*

- As-tu rédigé des objectifs en amont de ton stage, ou au début de ton stage ?

- Oui  Non

- As-tu eu un accompagnement dans la réalisation de tes objectifs ?

- Oui
- Non

Si oui, par qui :

- Professionnel·le·s du lieu de stage
- Établissement de formation
- Aucune de ces réponses

Tes objectifs étaient-ils connus/présentés auprès des professionnel·le·s de proximité ?

- Oui
- Non

Tes objectifs de stages ont-ils été réajustés en cours de stage ?

- Oui, je les aies réajusté de mon côté
- Oui, je les aies réajusté avec ma·mon tuteur·rice / l'équipe
- Non

Un point sur les compétences que tu avais déjà ou qui étaient à développer a-t-il été fait au cours de ton stage ?

- Oui, tous les jours
- Oui, toutes les semaines
- Oui, lors du bilan de mi-stage uniquement
- Non

Si oui, des dispositifs ont-ils été mis en place pour te faire monter en compétences ?

- Oui
- Non

Si oui, quels ont été ces dispositifs ?

Champ libre



As-tu eu un bilan de mi-stage ?

- Non
- Oui, mais je n'étais pas présent·e
- Oui, j'étais présent·e mais je n'ai pas pu participer
- Oui, j'étais présent·e et j'ai pu participer / échanger

As-tu eu un bilan de fin de stage ?

- Non
- Oui, mais je n'étais pas présent·e
- Oui, j'étais présent·e
- Oui, j'étais présent·e et j'ai pu participer / échanger

Quand ce bilan final de stage a-t-il été réalisé ?

- Avant la dernière semaine de stage
- La dernière semaine de stage
- Après la fin du stage

As-tu pu bénéficier d'un outil permettant de tracer le suivi de l'encadrement effectué par l'ensemble des professionnel·le·s du service ? (exemple : une feuille de suivi remplie à chaque fin de poste)

- Oui
- Non

- Les personnes présentes lors de ton bilan final ont-elles été actrices de l'encadrement reçu ?

- Oui, ce sont des professionnel·le·s qui m'ont encadré·e durant le stage qui ont fait le bilan
- Non, mais les professionnel·le·s ont pris en compte les différents avis (par exemple, via une fiche de suivi journalière) de l'ensemble de l'équipe soignante pour faire le bilan
- Non c'était des professionnel·le·s qui ne m'avaient jamais encadré

## **Mon ressenti tout au long du stage :**

- Ton sentiment général pendant le stage est :

0 (Très mauvaise expérience) → 10 (Très bonne expérience)

- Ton sentiment d'intégration au sein de l'équipe est : 0

(Non intégré) → 10 (Intégré·e à l'équipe)

- La qualité d'encadrement reçue est :

0 (Médiocre) → 10 (Excellente)

- Comment estimes-tu ta montée en compétences ?

0 (aucune acquisition) → 10 (très bonne acquisition)

- Ce stage a-t-il correspondu aux attendus que tu avais ? :

0 (Pas du tout) → 5 (attendus atteints) → 10 (au-delà de mes attendus)

- Ton ressenti de manière générale par rapport au stage est

- Formateur
- Enrichissant
- Motivant
- Professionnalisant
- Fatigant
- Stressant
- Stimulant
- Humiliant
- Rabaisant
- Destructeur

- Est-ce que tu as eu l'impression d'être considéré·e plus comme un·e professionnel·le ou un·e étudiant·e ? (sur la charge de travail qui t'est donnée)

- Comme un·e étudiant·e
- Comme un·e professionnel·le de santé

- Au long du stage, à quelle fréquence te sentais-tu stressé·e ?

- Tout le temps
- Souvent
- Parfois
- Rarement
- Jamais

- Comment qualifierais-tu l'impact de ce stage sur ta confiance en toi ?

0 (perte de confiance en soi) → 10 (confiance en soi absolue)

As-tu pu être autonome au cours de ton stage ?

- Oui
- Partiellement
- Non

- Tes tuteur·rice·s ont-il·elle·s adapté ton encadrement à ton parcours ou ton niveau ?

- Oui
- Non
- Je n'ai pas eu d'encadrement

- Au niveau du temps consacré à ton encadrement, les professionnel·le·s avaient :

- Autant de temps que nécessaire à tes yeux
- Un peu de temps, mais pas assez au regard de tes besoins
- Pas de temps

Selon ton avis, ton·ta tuteur·rice avait-il envie d'encadrer ?

- Oui
- Non, on lui a imposé mon encadrement

- Selon ton avis, tes professionnel·le·s de proximité avaient-ils·elles envie d'encadrer ?

- Oui
- Non, on leur a imposé mon encadrement

- T'es-tu senti soutenu·e par l'équipe soignante ?

- Tout le temps
- Souvent
- Parfois
- Rarement
- Jamais
- Je ne les ai pas sollicité·e·s

- T'es-tu senti écouté·e, considéré·e pendant ton stage ?

- Tout le temps
- Souvent
- Parfois
- Rarement
- Jamais

- As-tu eu des remarques concernant ton comportement, durant le stage ?

- Oui
- Non

- Concernant les remarques de l'équipe, comment les as-tu jugées ?

- Utiles, elles m'ont beaucoup aidé·e à progresser
- Adaptées elles m'ont fait progresser
- Elles ne m'ont pas aidé·e

- J'ai eu le sentiment qu'elles étaient fondées sur un jugement de valeur
- Je n'ai pas eu de remarque particulière

- Est-ce qu'un-e ou plusieurs professionnel-le-s n'a/n'ont pas eu un comportement adapté sur le lieu de stage, à ton égard ?

- Non, aucun
- Oui, une personne en particulier
- Oui, plusieurs personnes

- Si oui, et si tu consens à répondre à cette question, quel était ce comportement ?

*Champ libre (max 3 lignes)*

- **Estimes-tu avoir été victime de discriminations sur ce lieu de stage ?**

- Non
- Oui, à cause de mon sexe
- Oui, à cause de mon âge
- Oui, à cause de mes origines
- Oui, à cause de mon lieu de résidence
- Oui, à cause de mon patronyme
- Oui, à cause à mon appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation ou une prétendue race
- Oui, à cause de ma grossesse
- Oui, à cause de mon handicap
- Oui, à cause de mon état de santé
- Oui, à cause de mes caractéristiques génétiques
- Oui, à cause de ma religion
- Oui, à cause de mon orientation sexuelle
- Oui, à cause de mon identité de genre
- Oui, à cause de mon apparence physique
- Oui, à cause de mes opinions politiques
- Oui, à cause de mon activité syndicale
- Oui, à cause de mes opinions philosophiques
- Oui, à cause de ma capacité à m'exprimer dans une autre langue que le français

- Oui, à cause de ma situation familiale
- Oui, à cause de ma perte d'autonomie
- Oui, à cause de ma vulnérabilité économique apparente
- Oui, à cause de ma domiciliation bancaire
- Oui, à cause de mes moeurs

- Estimes-tu avoir été victime de harcèlement (enchaînement d'agissements hostiles à répétition visant à vous affaiblir psychologiquement) au cours de ce stage ?

- Non
- Oui de la part d'un-e patient-e, ou son entourage
- Oui de la part d'un-e soignant-e
- Oui de la part de la direction du lieu de stage
- Oui de la part d'un-e formateur-ric(e) de l'établissement de formation
- Oui, de la part d'un-e étudiant-e

- Si tu estimes avoir déjà été victime de harcèlement en stage, cela a-t-il eu un impact sur ton bien-être ?

- Oui
- Non

- **Si tu vois des améliorations à faire au niveau de ce stage, cela serait par rapport :**

- A l'encadrement de l'étudiant-e au cours du stage par les professionnel-le-s de santé
- A l'accueil reçu
- A la formation aux gestes techniques
- A l'acquisition des compétences
- Aux évaluations ponctuelles
- Au déroulement de ton bilan de mi-stage
- Au déroulement de ton bilan final
- À la considération faite de l'étudiant-e

- Par quels moyens ces améliorations pourraient-elles se faire, d'après toi ?

*Max 10 lignes.*

## **Rubrique annexe : étudiant·e·s en situation de handicap**

As-tu réalisé ce stage en étant en situation de handicap ?

- Oui
- Non

Si oui, ce(s) handicap(s) fait(font)-il(s) partie des handicaps visibles ou non visibles ?

- Visibles
- Non visibles
- Les deux

Si oui, le lieu de stage t'était-il accessible ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Ton(Tes) handicap(s) a(ont)-t-il(s) été pris en compte, selon toi ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Par quel moyen ? Qu'as-tu pu constater ?

Champ libre